



COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DE L'ANNÉE 2024
26 juin 2024, à 17 h, salle D-225 et PAR TEAMS

PRÉSENCES

M. François Dornier
M. Raymond Lacroix (absent)
M. Serge Le Guellec
M. Alexandre Ouellet
M. Pierre-Luc Michaud
M. Kurt Vignola

PARTICIPE ÉGALEMENT À LA RENCONTRE

Mme Vicky Boucher secrétaire générale, Mme Marie-Josée Proulx directrice de la DSA, Mme Julie Gasse directrice de la DFCDI, Mme Mélanie Leblanc directrice de l'IMQ et Mme Stéphanie Bois directrice de la DRM

24-14.01 VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Constatant le quorum, M. François Dornier, souhaite la bienvenue aux membres.

24-14.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Dornier, fait la revue de l'ordre du jour en vue de son adoption.

Il est PROPOSÉ par Kurt Vignola, APPUYÉ par Pierre-Luc Michaud et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour tel qu'il est présenté.

24-14.03 PROCÈS-VERBAL DE LA 13^E RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'ANNÉE 2024 (CE24-13 du 27 MAI) : POUR ADOPTION

M. Dornier, présente les documents préalablement déposés en vue de l'adoption.

Il est PROPOSÉ par Serge Le Guellec, APPUYÉ par Alexandre Ouellet et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le procès-verbal, tel qu'il est présenté.

24-14.04 ENTENTE DE GESTION RELATIVE AU CENTRE MATAPÉDIEN D'ÉTUDES COLLÉGIALES (CMÉC) : POUR ADOPTION

M. Kurt Vignola, directeur de la DÉ, présente le sujet.

Depuis 2023, le Collège de Rimouski et le Cégep de Matane ont élaboré une entente de gestion relative au Centre matapédien d'études collégiales (CMÉC). Étant donné l'ajout de la discipline « Informatique » à la suite de la dernière actualisation du programme de Sciences de la nature, l'entente a dû être ajustée en ce sens.

CONSIDÉRANT l'ajout de la discipline « informatique » à l'entente de gestion ;

Il est recommandé que le comité exécutif adopte l'entente de gestion relative au Centre matapédien d'études collégiales (CMÉC) à la suite de l'ajout de la discipline « informatique ».

Il est PROPOSÉ par Kurt Vignola, APPUYÉ par Pierre-Luc Michaud et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'entente de gestion relative au Centre matapédien d'études collégiales (CMÉC) à la suite de l'ajout de la discipline « informatique ».

24-14.05 ATTESTATION D'ÉTUDES COLLÉGIALES (AEC) TECHNIQUES D'ÉDUCATION À L'ENFANCE JEE.OK (2023) : POUR ADOPTION

M. Kurt Vignola, directeur de la DÉ, présente le sujet.

Dans le cadre de l'opération main-d'œuvre menée par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES), il a déployé des mesures spécifiques en éducation à l'enfance. Le déploiement d'efforts considérables avait pour objectif de combler les grands besoins de main-d'œuvre, mais aussi d'attirer, de former, de requalifier et de maintenir les ressources dans le secteur de l'éducation à l'enfance.

Lors de ce chantier, le Cégep de Rivière-du-Loup, mandataire pour le réseau, a mis sur pied un comité de pilotage afin de réviser le programme d'AEC en Techniques d'éducation à l'enfance – JEE.OK (2023) et de donner suite à la refonte du programme d'études en Techniques d'éducation à l'enfance (322.A1) adoptée en 2022 par le MES. La révision de ce programme a été réalisée en consortium avec onze cégeps du Québec.

À l'instar du DEC en TEE, l'attestation d'études collégiales en TEE a pour but de former des éducatrices et des éducateurs à l'enfance. Ces personnes spécialistes dans le domaine de l'enfance sont en mesure de contribuer significativement au bien-être quotidien des enfants et à leur épanouissement dans toutes les sphères de leur développement global.

CONSIDÉRANT que l'AEC en Techniques d'éducation à l'enfance – JEE.OK (2023) est un programme développé par un consortium de 11 cégeps et pour lequel le Cégep de Rivière-du-Loup agit à titre de mandataire pour le réseau ;

CONSIDÉRANT que le Cégep de Rimouski est membre de ce consortium et qu'il offre cette AEC depuis 12 années ;

CONSIDÉRANT que le Cégep de Rimouski détient une expertise établie en matière de développement de compétences dans le domaine de l'éducation à l'enfance par ses divers programmes et formations ;

CONSIDÉRANT que le positionnement du Cégep de Rimouski est favorable en matière d'éducation à l'enfance auprès du ministère de l'Enseignement supérieur (MES), du ministère de la Famille (MFA), du Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire (CSMO-ESAC), des associations et regroupements de CPE ;

CONSIDÉRANT que les travaux d'actualisation ont mené à une révision du programme avalisée par les cégeps partenaires du consortium ;

CONSIDÉRANT que le programme révisé reflète l'évolution de la profession ainsi que les attentes et les besoins des employeurs ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'entente établie entre les cégeps partenaires du consortium, l'AEC doit être incluse au répertoire des programmes pouvant être dispensés par la Formation continue de chaque cégep signataire ;

CONSIDÉRANT l'avis de la commission des études ;

Il est recommandé d'adopter l'AEC en Techniques d'éducation à l'enfance – JEE.0K (2023) dans le répertoire des programmes crédités pouvant être dispensés par la Direction des formations continues et du développement institutionnel.

Il est PROPOSÉ par Kurt Vignola, APPUYÉ par Alexandre Ouellet et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'AEC en Techniques d'éducation à l'enfance – JEE.0K (2023) dans le répertoire des programmes crédités pouvant être dispensés par la Direction des formations continues et du développement institutionnel.

24-14.06 ATTESTATION D'ÉTUDES COLLÉGIALES (AEC) INTERVENTION SOCIALE EN CONTEXTE RELATIONNEL, SEXUEL ET REPRODUCTIF (2024) : POUR ADOPTION

M. Kurt Vignola, directeur de la DÉ, présente le sujet.

À la suite d'une étude de pertinence et d'une analyse de profession financées par le MES, le Service Développement, innovation et recherche du Collège a développé l'AEC de spécialisation – Intervention sociale en contexte relationnel, sexuel et reproductif. Le projet de programme a été validé et bonifié par un comité paritaire composé de représentants du milieu du travail et de l'éducation. Le programme cible les intervenants sociaux détenant déjà un DEC ou l'équivalent en travail social ou éducation spécialisée.

CONSIDÉRANT qu'aucune formation ne permet actuellement de se spécialiser en intervention psychosociale en santé reproductive et sexuelle au Québec ;

CONSIDÉRANT que l'accès aux soins de santé reproductifs et sexuels est compromis pour certaines communautés plus vulnérables ;

CONSIDÉRANT que l'émergence de nouveaux enjeux en matière de santé reproductive justifie la mise en place de mécanismes de soutien pour assurer la compétence et la sensibilité des intervenants ;

CONSIDÉRANT que différentes organisations publiques, communautaires et privées reconnaissent le rôle de premier plan de cette spécialisation en intervention en santé reproductive et sexuelle ;

CONSIDÉRANT que le Collège de Rimouski détient une expertise établie en matière de développement de compétences dans le domaine des services sociaux et communautaires par ses divers programmes et formations ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission des études ;

Il est recommandé d'adopter l'AEC en Intervention sociale en contexte relationnel, sexuel et reproductif (2024) dans le répertoire des programmes crédités pouvant être dispensés par la Direction des formations continues et du développement institutionnel.

Il est PROPOSÉ par Kurt Vignola, APPUYÉ par Alexandre Ouellet et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'AEC en Intervention sociale en contexte relationnel, sexuel et reproductif (2024) dans le répertoire des programmes crédités pouvant être dispensés par la Direction des formations continues et du développement institutionnel.

24-14.07 ATTESTATION D'ÉTUDES COLLÉGIALES (AEC) INTERVENTION SOCIALE EN ÉCOANXIÉTÉ, MOBILISATION ET RÉSILIENCE (2024) : POUR ADOPTION

M. Kurt Vignola, directeur de la DÉ, présente le sujet.

À la suite d'une étude de pertinence et d'une analyse de profession financées par le MES, le Service Développement, innovation et recherche du Collège a développé l'AEC de spécialisation – Intervention sociale en écoanxiété, mobilisation et résilience. Le projet de programme a été validé et bonifié par un comité paritaire composé de représentants du milieu du travail et de l'éducation. Le programme cible les intervenants sociaux détenant déjà un DEC ou l'équivalent en travail social ou en éducation spécialisée.

CONSIDÉRANT que l'AEC de spécialisation – Intervention sociale en écoanxiété, mobilisation et résilience comble un important besoin de formation face aux nouveaux enjeux et besoins émergents dans le domaine des services sociaux et communautaires ;

CONSIDÉRANT que différentes organisations publiques, communautaires et privées reconnaissent le rôle de premier plan de cette spécialisation pour intervenir en écoanxiété, mobilisation et résilience ;

CONSIDÉRANT que les perspectives d'emploi sont très bonnes pour ceux et celles qui poursuivent leurs études dans le domaine des services sociaux et communautaires au regard des changements relatifs en contexte d'emploi et à l'organisation du travail ;

CONSIDÉRANT qu'en raison de l'augmentation de certaines réalités et problématiques sociales, toutes professions en relation d'aide demanderont d'être plus formées et outillées en ce domaine ;

CONSIDÉRANT que le Collège de Rimouski détient une expertise établie en matière de développement de compétences dans le domaine des services sociaux et communautaires par ses divers programmes et formations ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission des études ;

Il est recommandé d'adopter l'AEC en Intervention sociale en écoanxiété, mobilisation et résilience (2024) dans le répertoire des programmes crédités pouvant être dispensés par la Direction des formations continues et du développement institutionnel.

Il est PROPOSÉ par Kurt Vignola, APPUYÉ par Alexandre Ouellet et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'AEC en Intervention sociale en écoanxiété, mobilisation et résilience (2024) dans le répertoire des programmes crédités pouvant être dispensés par la Direction des formations continues et du développement institutionnel.

24-14.08 APPROBATION DES ATTESTATIONS D'ÉTUDES COLLÉGIALES (AEC) ET DES DIPLÔMES D'ÉTUDES COLLÉGIALES (DEC) : POUR ADOPTION

M. Kurt Vignola, directeur de la DÉ, présente le sujet.

À intervalles réguliers, et conformément à la Loi modifiée sur les collèges et au Règlement sur le régime des études collégiales, le Comité exécutif doit émettre un diplôme d'études collégiales (DEC) ou une attestation d'études collégiales (AEC) aux personnes ayant complété un programme d'études à l'enseignement régulier ou à la Formation continue.

CONSIDÉRANT les lois et règlements en vigueur ;

CONSIDÉRANT que toutes les pièces justificatives ont été fournies ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction des Études ;

Il est recommandé d'autoriser le comité exécutif à délivrer un diplôme d'études collégiales (DEC) ou une attestation d'études collégiales (AEC) aux personnes ayant complété un programme d'études à l'enseignement régulier ou à la Formation continue et dont le nom figure sur la liste versée aux archives du Collège.

Il est PROPOSÉ par Kurt Vignola, APPUYÉ par Alexandre Ouellet et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le comité exécutif à délivrer un diplôme d'études collégiales (DEC) ou une attestation d'études collégiales (AEC) aux personnes ayant complété un programme d'études à l'enseignement régulier ou à la Formation continue et dont le nom figure sur la liste versée aux archives du Collège.

24-14.09 PLANS-CADRES DES COURS COMPLÉMENTAIRES DU CÉGEP DE RIMOUSKI 2024-2029 : POUR ADOPTION

M. Kurt Vignola, directeur de la DÉ, présente le sujet.

Le Cégep de Rimouski a établi une banque de cours complémentaires pour la période 2024-2029.

Seize cours provenant de cette banque seront offerts au Cégep de Rimouski, soit :

- 105-110-RK : Premiers soins et prévention de la maladie
- 105-206-RK : À la découverte scientifique du vin et de la bière
- 105-216-RK : De la science à la cuisine : une étude pratique de la transformation des aliments
- 105-112-RK : Le vivant dans tous ses états : connaître, aimer, protéger !
- 105-105-RK : Astronomie
- 204-203-RK : L'argent et moi
- 305-104-RK : Les criminels notoires du Québec
- 305-202-RK : Psychologie de la sexualité
- 305-205-RK : Apprivoise ton stress !
- 305-206-RK : Le recrutement dans les réseaux criminels au Québec : un problème de société
- 365-101-RK : Initiation à l'autodéfense intellectuelle
- 365-206-RK : Le stress avec un grand S
- 504-106-RK : Cinéma d'ici
- 504-207-RK : Photographie et créativité
- 504-208-RK : Dessin et peinture
- 618-101-RK : Espagnol complémentaire

Les départements concernés ont procédé à l'élaboration des plans-cadres de chacun de ces nouveaux cours complémentaires.

CONSIDÉRANT que les seize cours complémentaires seront offerts à l'automne 2024 ;

CONSIDÉRANT que les plans-cadres proposés respectent le contenu des devis ministériels concernés ;

CONSIDÉRANT que les plans-cadres présentent les informations attendues dans un plan-cadre ;

CONSIDÉRANT l'avis de la commission des études ;

Il est recommandé d'adopter les seize plans-cadres de la banque 2024-2029 qui seront offerts à l'automne 2024, tel qu'ils sont présentés.

Il est PROPOSÉ par Alexandre Ouellet, APPUYÉ par Kurt Vignola et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter les plans-cadres de la banque 2024-2029 qui seront offerts à l'automne 2024, tel qu'ils sont présentés.

24-14.10 DEMANDE D'AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE : POUR ADOPTION

Mme Marie-Josée Proulx, directrice de la DSA, présente le sujet.

Les coûts relatifs aux travaux du PEPS sont estimés à 15 466 702 \$ (toutes taxes incluses) et seront payés à partir d'une enveloppe ad hoc de 5 168 575,78 \$ issu du programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur (PSIRSSES), d'une enveloppe ad hoc de 3 696 179 \$ issue de l'annexe budgétaire I037 – *Aide à l'attractivité des régions – Parc Immobilier* du régime budgétaire et financier des cégeps. Le solde du projet sera payé par l'enveloppe de maintien du budget d'investissement. Ces travaux s'échelonnent de février 2022 et la date limite de fin des travaux est décembre 2025.

Le financement en provenance du PSIRSSES fait l'objet d'une convention d'aide financière entre le Cégep de Rimouski et la ministre responsable du Sport, du loisir et du plein air. Les modalités de financement prévues dans cette convention d'aide prévoient un versement dont le premier sera effectué douze (12) mois à compter de la date du certificat de fin des travaux délivré par un professionnel.

Dans l'attente de ce versement, et afin de supporter cette aide financière, le Collège doit recourir à un financement. En effet, la procédure P129 du Régime budgétaire prévoit que les emprunts subventionnés par d'autres sources que le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) doivent faire l'objet d'emprunts distincts de celui utilisé pour les projets financés par le MES.

CONSIDÉRANT que le Collège doit financer, par un emprunt temporaire, la partie des travaux provenant du programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur selon l'avancement des travaux d'un montant maximal de 6 M\$ pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2026.

Il est recommandé d'autoriser le Collège à contracter un emprunt temporaire d'un montant maximum de 6 M\$ pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2026 afin de supporter les travaux du PEPS provenant du financement octroyé dans le cadre du PSIRSSES.

Il est PROPOSÉ par Serge Le Guellec, APPUYÉ par Kurt Vignola et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le Collège à contracter un emprunt temporaire d'un montant maximum de 6 M\$ pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2026 afin de supporter les travaux du PEPS provenant du financement octroyé dans le cadre du PSIRSSES.

** Considérant que cet emprunt implique un risque financier, le Collège doit prévoir une certaine marge de manœuvre. **

24-14.11 CRÉATION D'UN POSTE TEMPORAIRE DE GESTIONNAIRE ADMINISTRATIVE OU GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF AU CFMU : POUR ADOPTION

Mme Vicky Boucher, directrice DRH, présente le sujet.

Dû à l'évolution de la demande de formations (volume d'activités) ainsi qu'à la diversification de la carte de formations du CFMU, les processus en place doivent être revus et les modes de formation diversifiés (décentralisation, synchrone avec mentorat, etc.). En ce sens, cela requiert l'engagement d'une gestionnaire administrative ou d'un gestionnaire administratif temporaire.

Étant donné l'évolution de la mission du CFMU, incluant un élargissement de l'offre de formations à Lévis (tant en nombre qu'en matière des domaines de formation), des services d'accompagnement et du soutien au développement de l'expertise et à l'innovation dans le domaine maritime, qu'il s'agisse de la marine marchande, du transport de passagers, de la construction navale ou du sauvetage nautique, cette nouvelle ressource sera nécessaire afin d'augmenter notre agilité.

Pour atteindre les objectifs et les résultants attendus, la nouvelle ressource aura pour responsabilités :

- La mise en œuvre des nouvelles formations à ajouter aux offres du CFMU ;
- La préparation des échéanciers des opérations ;
- Le recrutement et l'assignation du personnel nécessaire à la mise en œuvre ;
- L'établissement du processus de mise en ligne des formations ;
- L'organisation de la promotion des formations ;
- De tenir un rôle-conseil auprès de la direction adjointe du CFMU et de la DFCDI.

Le salaire de cette nouvelle ressource sera comblé par l'ajout de nouvelles formations prévues à la carte du CFMU.

CONSIDÉRANT l'évolution de la demande de formations ;

CONSIDÉRANT la diversification et l'élargissement de l'offre de formations à Lévis ;

CONSIDÉRANT le positionnement stratégique en tant que centre de formation unique ;

CONSIDÉRANT le fort potentiel de retour à l'équilibre financier par la croissance des revenus à la formation continue ;

Créer un poste temporaire de gestionnaire administrative ou gestionnaire administratif au CFMU. Ce poste temporaire fera l'objet d'une réévaluation au 30 juin 2025.

Il est PROPOSÉ par Serge Le Guellec, APPUYÉ par Pierre-Luc Michaud et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de créer un poste temporaire de gestionnaire administrative ou gestionnaire administratif au CFMU.

** Considérant les enjeux stratégiques pour le Collège, il est suggéré d'avoir un système de comptabilisation particulier pour le nombre de poste de gestionnaire à la DFCDI. À partir du moment où le poste peut être financé, il est donc souhaité de créer le poste régulier. **

24-14.12 RÉORGANISATION DE LA DIRECTION DES RESSOURCES MATÉRIELLES (DRM)/ABOLITION DU POSTE DE CONTREMAÎTRE SPÉCIALISÉ, CRÉATION DU POSTE DE COORDINATION DES TERRAINS ET BÂTIMENTS ET FORMATION DU COMITÉ DE SÉLECTION : POUR ADOPTION

M. François Dornier, propose que ce sujet soit discuté en huis clos.

Après discussion, le point est retiré et il est recommandé de reporter le sujet.

24-14.13 SUIVI DE LA DOTATION À LA DIRECTION DES FORMATIONS CONTINUES ET DU DÉVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL (DFCDI) : POUR INFORMATION

Mme Vicky Boucher, directrice DRH, informe les membres...

Le président du conseil d'administration, M. Serge Le Guellec, a mandaté Mme Julie Gasse afin de dresser le profil et le mandat pour cette direction. Considérant que la période estivale arrive à grands pas, il a été convenu que le conseil d'administration délèguait le comité exécutif pour entamer les travaux.

Mme Julie Gasse, présente le résultat de son analyse. Finalement, le volet de la recherche qui est prévu dans les tâches sera délégué comme suit :

- Le dossier équité, diversité et inclusion (EDI) sera redirigé vers la Direction des ressources humaines ou vers la Direction des affaires étudiantes.
- Le volet de la recherche sera délégué à la Direction des études

- Le volet _____ sera confié à la directrice adjointe du Centre de formation aux mesures d'urgence (CFMU).

Il est recommandé de former le comité de sélection pour le poste de directrice ou de directeur de la DFCDI et de nommer un (1) membre externe par le comité exécutif.

Le comité de sélection est constitué de :

1. Président
2. Vice-président
3. Directrice ou directeur général
4. Directrice ou directeur de la DRH
5. Président ou présidente de l'Association locale des cadres

Un (1) membre externe nommé par le comité exécutif :

- Pierre-Luc Michaud

Il est PROPOSÉ par Serge Le Guellec, APPUYÉ par François Dornier et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter la formation du comité de sélection pour le poste de directrice ou de directeur de la DFCDI et de nommer Pierre-Luc Michaud, à titre de membre externe nommé par le comité exécutif.

24-14.14 AUTORISATION DE SIGNATURE/DEMANDE DE MODIFICATION D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME : POUR ADOPTION

Mme Stéphanie Bois, directrice de la DRM, présente le sujet.

Des travaux d'aménagement et de sécurisation des bassins de toiture du pavillon A seront réalisés pour permettre un accès sécuritaire aux étudiants et aux enseignants du programme « Technologie du génie électrique » en vue de la révision de programme qui entrera en vigueur à l'automne 2024. Dans le cadre de leur formation, les étudiants devront développer certaines compétences, notamment l'installation d'antennes sur pylônes.

Dans le cadre de ce projet, un aménagement de quatre tours inclinables et amovibles de 1,8 m de hauteur sera installé. Puisque cet aménagement contrevient à l'article 271 du règlement de zonage pour la zone P-027 qui limite le nombre d'antennes pouvant être installées sur un bâtiment à une seule, cette installation doit faire l'objet d'une demande de modification d'un règlement d'urbanisme.

Ce qui est proposé à la ville est l'aménagement de quatre tours inclinables et amovibles de 1,8 m de hauteur qui seront dédiées à la formation des étudiants sur le bassin de toiture A-3 qui est accessible via le niveau A-400. Les aménagements proposés seront disposés en retrait de la bordure de la toiture longeant la rue Saint-Louis afin de limiter tout impact sur l'environnement environnant tout en offrant un espace sécuritaire aux utilisateurs. Les tours existantes localisées sur les bassins de toiture identifiées A1E et A1G seront conservées. L'enlèvement d'accessoires et d'antennes obsolètes complètera le projet.

CONSIDÉRANT que l'article 271 du règlement de zonage pour la zone P-027 qui limite le nombre d'antennes pouvant être installées sur un bâtiment à une seule ;

CONSIDÉRANT que les aménagements proposés seraient pour l'installation de quatre tours inclinables et amovibles ;

CONSIDÉRANT que les aménagements proposés ne seront pas visibles à partir de la rue Saint-Louis ;

CONSIDÉRANT que les aménagements proposés font partie de la révision du programme « Technologie du génie électrique » ;

Il est recommandé d'autoriser M. François Dornier, directeur général à signer la demande de modification d'un règlement d'urbanisme modifiant l'article 271 du règlement de zonage pour la zone P-027 afin de permettre l'aménagement et l'installation d'antennes sur pylônes supplémentaires.

Il est PROPOSÉ par Kurt Vignola, APPUYÉ par Pierre-Luc Michaud et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser M. François Dornier, directeur général à signer la demande de modification d'un règlement d'urbanisme modifiant l'article 271 du règlement de zonage pour la zone P-027 afin de permettre l'aménagement et l'installation d'antennes sur pylônes supplémentaires.

PROJET : 894-9074-91

24-14.15 CÉGEP-RÉFECTION DE TOITURES (PHASE IV ÉTÉ 2023)/BASSINS D5c, D5d, G4, G6a, G6b ET G6c/LIBÉRATION DE LA RETENUE CONTRACTUELLE DE 10 % : POUR ADOPTION

Mme Stéphanie Bois, directrice de la DRM, présente le sujet.

Des travaux de réfection sont nécessaires sur certaines sections de toitures des divers pavillons du Cégep de Rimouski. Après étude du degré de détérioration des surfaces touchées, il fut décidé d'étaler les travaux en question sur plusieurs années financières afin d'en atténuer l'impact sur le budget des investissements immobiliers du Collège ainsi que sur le bon déroulement des activités d'enseignement qu'on y dispense.

Jusqu'à présent, cinq (5) phases d'intervention à cet effet ont été mises en chantier lors des années 2007, 2008, 2009, 2013 et 2021. Une sixième phase de travaux, planifiée durant la période de l'été 2023, consistait principalement en la réalisation des interventions suivantes :

- Réfection des bassins D5c et D5d (Pavillon D – Secteur local « D-114 ») ;
- Réfection de la toiture G4 (Pavillon G – Secteur « Chaufferie ») ;
- Réfection des bassins G6a, G6b et G6c (Pavillon G – Secteur « Menuiserie »).

Les firmes professionnelles PROULXSAVARD – ARCHITECTES (spécialité Architecture) et LGT (spécialité Ingénierie) furent mandatées pour la préparation des plans et devis ainsi que pour assurer le suivi de chantier nécessaire à la réalisation des interventions du projet en question.

Les coûts relatifs aux travaux précités ont originalement été estimés à 757 670 \$ (toutes taxes incluses) et prévus être défrayés à partir des enveloppes d'immobilisation « 2022-2023 » et « 2023-2024 » du budget d'investissement du Collège.

À la suite d'un appel d'offres public, le contrat a été octroyé au plus bas soumissionnaire conforme ayant déposé une soumission pour ce projet soit, l'entreprise J.C.O. Malenfant inc. (Saint-Jean-de-Dieu, Québec) au montant total de 548 643,45 \$ (toutes taxes incluses).

À la suite du retrait de la membrane vétuste au niveau de la toiture G4, il fut constaté que certaines sections du pontage de bois de cette dernière présentaient des traces de pourriture et qu'il était préférable de remplacer celui-ci dans son intégralité. Les codes et règlements en vigueur ne permettant plus l'utilisation de bois pour ce genre d'application, le nouveau toit devra être reconstruit en utilisant un tablier métallique, auquel s'ajouteront diverses composantes structurales permettant le renforcement des poutrelles d'acier existantes de l'ensemble.

Compte tenu de l'étroitesse de la fenêtre disponible pour la réalisation de travaux durant la période estivale 2023, des délais inhérents à la conception, à la fabrication et à l'installation des éléments métalliques de la solution à adopter de même que des coûts anticipés pour celle-ci se situant autour du seuil d'appel d'offres public selon un estimé sommaire, le remplacement du pontage de bois précité a été reporté à l'été 2025 de manière à le regrouper avec la réfection d'autres bassins de toitures, planifiées durant cette période.

De plus, lors de l'exécution des travaux, certaines interventions supplémentaires ont dû être réalisées par l'entrepreneur retenu afin de corriger des situations non visibles et/ou non prévisibles lors de la rédaction des plans et devis de l'appel d'offres. Les interventions précitées ont fait l'objet de l'ordre de changement succinctement décrit dans le tableau joint à la présente. À la suite de ce dernier, le montant révisé du contrat avec l'entrepreneur est passé à 545 448,13 \$ (toutes taxes incluses). Le pourcentage de variation de coûts représente, finalement, 0,58 % de la valeur du contrat original, soit 3 195,33 \$ (toutes les taxes incluses).

CONSIDÉRANT que les travaux sont maintenant complétés et que l'entreprise J.C.O. Malenfant inc. (Saint-Jean-de-Dieu, Québec) a répondu à toutes les exigences spécifiées au contrat ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes responsable du suivi du projet ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des ressources matérielles du Cégep de Rimouski.

Il est recommandé que le comité exécutif autorise la libération de la retenue contractuelle de 10 % à l'entrepreneur responsable des travaux faisant l'objet du présent document. Le paiement en question se traduira par l'émission d'un chèque de 54 544,82 \$ (toutes taxes incluses) à l'entreprise J.C.O. Malenfant inc. (Saint-Jean-de-Dieu, Québec) Les paiements réalisés dans ce dossier totaliseront ainsi 545 448,13 \$ (toutes taxes incluses) soit 100,0 % des sommes payables à l'entreprise en question.

Il est PROPOSÉ par Alexandre Ouellet, APPUYÉ par Kurt Vignola et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser la libération de la retenue contractuelle de 10 % à l'entrepreneur responsable des travaux faisant l'objet du présent document. Le paiement en question se traduira par l'émission d'un chèque de 54 544,82 \$ (toutes taxes incluses) à l'entreprise J.C.O. Malenfant inc. (Saint-Jean-de-Dieu, Québec) Les paiements réalisés dans ce dossier totaliseront ainsi 545 448,13 \$ (toutes taxes incluses) soit 100,0 % des sommes payables à l'entreprise en question.

PROJET : 896-9074-60

24-14.16 CÉGEP-TECHNIQUES DE L'INFORMATIQUE (420.B0)/AMÉNAGEMENTS RELATIFS À LA RÉVISION DE PROGRAMME/PAIEMENT FINAL ET LIBÉRATION DE LA RETENUE CONTRACTUELLE DE 10 % : POUR ADOPTION

Mme Stéphanie Bois, directrice de la DRM, présente le sujet.

Des travaux s'avéraient nécessaires à l'étage C-300 du CÉGEP de Rimouski afin d'y réaliser l'aménagement de laboratoires et de locaux spécialisés de même que l'implantation d'équipements pédagogiques permettant l'enseignement de nouvelles compétences inhérentes à la révision du programme de Techniques de l'informatique (420.B0).

Les travaux en question, initiés au début de la dernière période estivale (2023), se résument principalement à la réalisation des interventions suivantes :

- Démantèlement de plafonds suspendus, d'équipements CVAC, de sections de plomberie, d'équipements électriques divers (éclairage, distribution 120 VAC et alarme incendie), de cloisons et de finis de plancher dans les locaux C-340 (A@F), C-342, C-342A, C-344, C-346, C-347 et C-347A existants (environnement dont les finis sont susceptibles de contenir des fibres d'amiante) ;
- Désamiantage des finis de l'entre-plafond et de ceux des planchers des locaux précités ;
- Démantèlement d'équipements CVAC, d'équipements de régulation et de tuyauterie de chauffage dans les locaux C-348, C-350 et C-352 ;

- Travaux architecturaux divers (érection de nouvelles cloisons, réfection de finis de planchers, travaux de peinture, etc.) pour l'aménagement :
 - De bureaux pour enseignants et techniciens dans les locaux C-339 et C-340 (A@E) ;
 - D'une nouvelle classe théorique (local C-342) ;
 - D'un nouveau laboratoire technologique (local C-344) ;
 - D'un laboratoire et d'une classe de réseautique (locaux C-346 et C-347) ;
- Aménagement de modules de rangement dans les locaux C-342 et C-344 (meublier intégré) ;
- Ajout d'une nouvelle unité de climatisation desservant les locaux du secteur C-340 à C-347, incluant le renforcement structural ponctuel sur le toit nécessaire à l'installation de cette dernière ;
- Travaux divers de plomberie, de CVAC et de régulation dans les locaux C-340 à C-352 ;
- Travaux divers en électricité, en alarme incendie et de câblage réseau dans les locaux C-340 à C-347, incluant l'ajout de nouvelles prises 120 VAC et de prises de raccordement réseau dans le local C-352 ;
- Fourniture et installation de nouveaux systèmes de plafonds suspendus dans les locaux C-340 à C-347, incluant la fourniture et l'installation de nouveaux équipements d'éclairage programmables.

Les firmes professionnelles « PROULXSAVARD – ARCHITECTES » (spécialité ARCHITECTURE) et « LGT » (spécialité INGÉNIERIE) furent mandatées pour la préparation des plans et devis ainsi que pour assurer le suivi de chantier du projet en question.

Les coûts relatifs aux travaux précités ont été défrayés à partir d'une enveloppe d'aménagement spéciale de 29 400 \$ dédié à la révision du programme en question, de même qu'à partir des enveloppes normalisées d'immobilisation des budgets d'investissement 2022-2023 et 2023-2024 du Collège.

À la suite d'un appel d'offres public, le contrat a été octroyé au plus bas soumissionnaire conforme ayant déposé une soumission pour ce projet soit, l'entreprise Construction TECHNIPRO BLS (Rimouski, Québec) au montant total de 803 100,37 \$ (toutes taxes incluses).

Après avoir débuté les travaux, certaines interventions supplémentaires ont dû être réalisées par l'entrepreneur retenu afin de corriger des situations non visibles et/ou non prévisibles lors de la rédaction des plans et devis de l'appel d'offres. Les interventions précitées ont fait l'objet des trois (3) ordres de changement succinctement décrits dans le tableau joint à la présente. À la suite de ces ordres de changement, le montant révisé du contrat avec l'entrepreneur est passé à 829 575,75 \$ (toutes taxes incluses). Le pourcentage de dépassement de coûts représente finalement 3,30 % de la valeur du contrat original, soit 26 475,37 \$ (toutes les taxes sont incluses).

CONSIDÉRANT que les travaux sont maintenant exécutés et que l'entreprise Construction TECHNIPRO BLS (Rimouski, Québec) a répondu à toutes les exigences spécifiées au contrat ;

CONSIDÉRANT la recommandation des firmes professionnelles responsables du suivi du projet ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des ressources matérielles du Cégep de Rimouski.

Il est recommandé d'autoriser la libération du paiement final et de la retenue contractuelle de 10 % à l'entrepreneur responsable des travaux faisant l'objet du présent document. Le paiement en question se traduira par l'émission d'un chèque de 83 623,48 \$ (toutes taxes incluses) à l'entreprise Construction TECHNIPRO BLS (Rimouski, Québec). Les paiements réalisés dans ce dossier totaliseront ainsi 829 575,75 \$ (toutes taxes incluses), soit 100 % des sommes dues à l'entrepreneur retenu pour ce projet.

Il est PROPOSÉ par Pierre-Luc Michaud, APPUYÉ par Kurt Vignola et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser la libération du paiement final et de la retenue contractuelle de 10 % à l'entrepreneur responsable des travaux faisant l'objet du présent document. Le paiement en question se traduira par l'émission d'un chèque de 83 623,48 \$ (toutes taxes incluses) à l'entreprise Construction TECHNIPRO BLS (Rimouski, Québec). Les paiements réalisés dans ce dossier totaliseront ainsi 829 575,75 \$ (toutes taxes incluses), soit 100 % des sommes dues à l'entrepreneur retenu pour ce projet.

PROJET : 895-9074-33

24-14.17 CÉGEP-MISE AUX NORMES DES PORTES D'ACCÈS ET D'ÉVACUATION/CORRECTION NON-CONFORMITÉ RBQ (AVIS 1-6254471613-1)/CHOIX D'UN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL : POUR ADOPTION

Mme Stéphanie Bois, directrice de la DRM, présente le sujet.

L'équipe d'inspection de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ) a relevé certaines non-conformités lors de sa dernière intervention au CÉGEP de Rimouski, dont une plus spécifiquement relative aux dispositifs de retenue magnétiques utilisés pour le contrôle de la presque totalité des portes d'accès et d'évacuation de l'endroit. La réglementation ayant en effet évolué depuis leur implantation il y a plus de vingt-cinq (25) ans, la RBQ demande le retrait des électro-aimants existants, permettant actuellement la supervision de l'ouverture de chacune des portes en question.

Afin de conserver un relatif contrôle des entrées/sorties des bâtiments du site dans le contexte de cette nouvelle obligation, les électro-aimants non conformes seront remplacés par des dispositifs de verrouillage à action retardée (aussi connus sous le nom de « verrouillages de type 3/15 ») sur les portes d'évacuation. Ce genre de mécanisme permettra de maintenir une porte donnée verrouillée, tant qu'une personne ne poussera pas de l'intérieur pendant au moins trois (3) secondes sur le dispositif d'ouverture de cette dernière. La porte se déverrouillera ensuite en moins de quinze (15) secondes et il sera ainsi possible de l'ouvrir. De façon générale, les poignées extérieures des portes d'évacuation seront remplacées par des plaques métalliques afin d'éviter toute possibilité d'intrusion induite à ce niveau. On profitera de l'occasion pour également remplacer trois (3) portes extérieures vétustes au cours du projet.

Les firmes professionnelles PROULXSAVARD – ARCHITECTES (spécialité Architecture) et TETRA TECH (spécialité ingénierie) ont été mandatées pour la préparation des plans et devis ainsi que pour assurer le suivi de chantier inhérent à la réalisation des interventions nécessaires. Les coûts relatifs aux travaux précités ont été estimés à 367 741,45 \$ (toutes taxes incluses) et seront défrayés à partir de l'enveloppe normalisée d'immobilisation et de résorption du déficit d'entretien du budget d'investissement 2024-2025 du Collège.

Après la publication de l'appel d'offres public pour ce projet le 17 mai 2024, quatre (4) entrepreneurs généraux en ont commandé les documents afférents sur le site du système électronique d'appel d'offres (SEAO) du gouvernement du Québec CONSTRUCTION ALBERT INC. (Rimouski, Québec), CONSTRUCTION COTTON INC. (Gaspé, Québec), CONSTRUCTION G. LEPAGE INC. (Rimouski, Québec) et CONSTRUCTION TECHNIPRO BSL (Rimouski, Québec). Par la suite, aucun entrepreneur général ou sous-traitant ne s'est présenté à la visite des soumissionnaires tenue le 24 mai dernier.

Subséquentement, trois (3) des entrepreneurs généraux précités ont déposé une soumission conforme pour ces travaux avant l'heure limite du 14 juin 2024, avec pour résultat :

1. CONSTRUCTION ALBERT INC. (Rimouski, Québec) au montant total de 352 973,25 \$ (toutes taxes incluses) ;
2. CONSTRUCTION G. LEPAGE INC. (Rimouski, Québec) au montant total de 221 441,85 \$ (toutes taxes incluses) ;
3. CONSTRUCTION TECHNIPRO BSL (Rimouski, Québec) au montant total de 179 052,87 \$ (toutes taxes incluses).

CONSIDÉRANT que la soumission de l'entreprise CONSTRUCTION TECHNIPRO BSL (Rimouski, Québec) est conforme aux exigences spécifiées dans les documents d'appel d'offres ;

CONSIDÉRANT que la soumission précitée est la plus basse parmi celles reçues ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une analyse sérieuse des écarts entre l'estimation et le prix soumis tels que l'exige la législation en vigueur ; ne laisse pas planer de doute quant à la faisabilité du contrat à ce prix, et ce, sans mettre en péril l'exécution dudit contrat selon les conditions d'appel d'offres ;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions déposées par l'architecte au dossier et la vérification de l'admissibilité et la conformité des soumissions du Service de l'approvisionnement et de la reprographie du Collège ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la coordination des projets et infrastructures du Cégep de Rimouski.

Il est recommandé d'autoriser l'attribution du contrat pour la réalisation de travaux nécessaires à la mise aux normes des portes d'accès et d'évacuation du Cégep de Rimouski, durant l'automne 2024, à l'entreprise CONSTRUCTION TECHNIPRO BSL (Rimouski, Québec) pour un montant total de 179 052,87 \$ (toutes taxes incluses).

Il est PROPOSÉ par Pierre-Luc Michaud, APPUYÉ par Alexandre Ouellet et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'attribution du contrat pour la réalisation de travaux nécessaires à la mise aux normes des portes d'accès et d'évacuation du Cégep de Rimouski, durant l'automne 2024, à l'entreprise CONSTRUCTION TECHNIPRO BSL (Rimouski, Québec) pour un montant total de 179 052,87 \$ (toutes taxes incluses).

PROJET : 894-9074-55

24-14.18 VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN À LA VILLE D'AMQUI : POUR ADOPTION

Mme Stéphanie Bois, directrice de la DRM, présente le sujet.

À l'été 2024, la Ville d'Amqui procédera à des travaux de réfection des rues Desbiens et du Centre matapédien d'études collégiales (CMÉC) ayant pour effet d'élargir la voie publique notamment face à l'édifice du CMÉC. L'objectif est la réfection des réseaux municipaux d'égouts et d'aqueducs, ainsi que l'amélioration de la sécurité routière à cet endroit.

Dans le cadre de ces travaux et de cet objectif d'amélioration de la sécurité, un trottoir sera ajouté aux abords du CMÉC. Pour ce faire, la Ville d'Amqui a demandé de faire l'acquisition d'une parcelle de terrain d'une superficie de 7,6 mètres carrés appartenant au Cégep de Rimouski bordant les rues Desbiens et du CMÉC.

CONSIDÉRANT que la parcelle de terrain demandée par la Ville d'Amqui est vacante ;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Amqui assume tous les frais de notaire et d'arpentage requis pour la transaction ;

CONSIDÉRANT que la promesse d'achat de la Ville d'Amqui est jugée conforme par l'avis juridique de la Fédération des cégeps ;

CONSIDÉRANT que les travaux de réfection des rues Desbiens et du CMÉC visent à assurer la sécurité des usagers, dont des étudiants et des membres du personnel ;

Il est recommandé d'autoriser la vente d'une parcelle de terrain à la Ville d'Amqui.

Il est PROPOSÉ par Kurt Vignola, APPUYÉ par Alexandre Ouellet et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser la vente d'une parcelle de terrain à la Ville d'Amqui.

24-14.19 VARIA

Puisqu'il s'agit de sa dernière rencontre avec le comité exécutif et avant son départ à la retraite, de sincères remerciements sont faits à M. François Dornier.

24-14.20 LEVÉE DE LA RENCONTRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est PROPOSÉ par Kurt Vignola et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de lever la séance.

La séance est levée à 18 h 23.

Le président
(M. François Dornier)

La secrétaire générale
(Mme Vicky Boucher)